

SOCIÉTÉ D'ECONOMIE POLITIQUE

FONDEE EN 1842
RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE

Paris, le 20 janvier 2015

La Société d'Economie Politique décerne le prix du meilleur article d'économie

La Société d'Economie Politique remet ce jour le prix du meilleur article d'économie à deux articles innovants publiés entre le 1er septembre 2013 et le 30 juin 2014.

Les deux articles récompensés pour la première édition de ce prix sont :

- *Interactions between monetary and macroprudential policies* (Interactions entre politiques monétaire et macroprudentielle) de Pamfili Antipa et Julien Matheron ;
- *La science économique et le contrôle du risque macroéconomique : une illusion dangereuse*, de Georges de Ménil.

La remise de prix aura lieu ce soir dans les salons du Cercle de l'Union Interalliée à Paris et sera placée sous la haute présidence de Jacques de Larosière.

Les articles ont été sélectionnés par un jury, composé de cinq personnalités du monde économique. Pour cette première édition du Prix du meilleur article d'économie, la présidente du jury, Denise Flouzat-Osmont d'Amilly, était entourée de Christian de Boissieu, Jean-Marc Daniel, Emmanuel Rodocanachi et Christian Schmidt.

Pour Valérie Plagnol, présidente de la Société d'Economie Politique, « *nous sommes particulièrement heureux de lancer ce prix de la Société d'Economie Politique car plus que jamais, nous avons le devoir de promouvoir l'enseignement et la diffusion de l'économie, ainsi que le débat sur les questions économiques* ».

Fondée en 1842, la Société d'Economie Politique a pour vocation d'encourager le débat économique. Elle réunit régulièrement ses membres, au nombre de 450 (universitaires, dirigeants et cadres supérieurs d'entreprises, hauts fonctionnaires, ...), sur les sujets économiques et sociaux.

* * * * *

Pour tout renseignement :

- Valérie Plagnol (valplagnol@gmail.com),
- Henri Pigeat (henri.pigeat@wanadoo.fr),
- Nicolas Pécourt (pecourtn@club-internet.fr)

Site de la Société d'Economie Politique : <https://www.societedeconomiepolitique.org/>